

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

à

Monsieur le Président
Perpignan Méditerranée Métropole
11 boulevard SAINT-ASSISCLE
66000 PERPIGNAN

Courriel : accueil.eaux@perpignan-mediterranee.org
p.pagano@perpignan-mediterranee.org
l.versluys@perpignan-mediterranee.org

Délégation départementale des Pyrénées-Orientales
Service Santé-Environnement

Service émetteur : Santé-Environnement
Affaire suivie par : Marie Barrère
Courriel : ars-oc-dd66-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 04.68.81.78.41

Ref : O:\DDT\DD66\SANTE ENVIRONNEMENT\AEP\CONTROLE SANITAIRE\NON
CONFORMITES\2020\Restrictions\Maintien Restriction Pesticides juillet 2- commune de TAUTAVEL le 06 07
2020.docx

Date : le 22 juin 2020

Objet : **Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine**

La commune de Tautavel se voit confrontée depuis plusieurs semaines à une pollution chimique de l'eau destinée à la consommation humaine (présence de nombreux pesticides, majoritairement fongicides et insecticides). Une restriction temporaire des usages alimentaires de l'eau (boisson et préparation des aliments) a donc été mise en place vous obligeant depuis début juin, à distribuer de l'eau embouteillée à la population.

Face à la persistance de cette pollution dans le temps, nous vous avons demandé de rechercher les causes de cette pollution ainsi que des solutions afin de remédier à cette situation. Vous avez sollicité Véolia pour la mise en place d'une solution de traitement provisoire (unité de traitement mobile avec filtre au charbon actif) et dans cette attente, vous avez par ailleurs mis en service une ressource non autorisée, à savoir « le canal d'irrigation du captage de Vingrau » (caune Arago), ressource sur laquelle nous ne disposons d'aucune information en ce qui concerne sa protection, et les différentes sources de pollutions potentielles environnantes.

Aussi, nous avons diligenté dès l'annonce de cette mise en service, de nouvelles analyses sur le mélange d'eau opéré (collecteur prise en rivière – canal d'irrigation) : ce prélèvement a été effectué par le Centre d'Analyses Méditerranée Pyrénées le 24 juin 2020. Celui-ci m'informe que les résultats de l'analyse physico-chimique du prélèvement réalisé à la station de traitement de la commune de TAUTAVEL, confirment toujours des dépassements des limites de qualité pour les pesticides :

- Fluxapyroxad : 0,23 µg/L (fongicide) LQ : 0.1µg/l (Vmax : 44 µg/l)
- Somme des pesticides mesurés : 0,57 µg/L LQ : 0.5 µg/l

L'eau distribuée n'est toujours pas conforme aux exigences de qualité en vigueur.

Le laboratoire nous informe également de la présence de Thiamethoxam = 0.099µg/L, Diméthomorphe = 0.049 µg/L, de Tetraconazole = 0.027 µg/L, d'Atrazine-Desethyl-Deisopropyl = 0.042 µg/L, Terbuméton-déséthyl = 0.051µg/L, de Clothianidin = 0.021 µg/L, d'HydroxiTerbuthylazine = 0.014 µg/L, de Boscalid = 0.012 µg/L, de Simazine = 0.009 µg/L, de Desethyl-Terbuthylazine-Hydroxi = 0.008 µg/L et d'Atrazine-Deisopropyl = 0.007 µg/L.

Agence Régionale de Santé
Occitanie

Délégation départementale des PYRÉNÉES-ORIENTALES
53 avenue Jean Giraudoux
66100 PERPIGNAN

www.ars.occitanie.sante.fr

Pour rappel, le prélèvement réalisé précédemment, le 16 juin 2020 sur la station de traitement de la commune de TAUTAVEL, avait déjà montré la présence de Fluxapyroxad : 0,32 µg/L, Thiaméthoxam : 0,15 µg/L, et une somme de pesticides supérieure à 0.7µg/L.

Nous constatons donc une amélioration de la qualité de l'eau sur ce dernier prélèvement, mais la pollution chimique de l'eau reste toutefois présente.

Aussi, compte tenu de la persistance des concentrations en pesticides enregistrées depuis plusieurs semaines, de l'absence d'information quant aux sources de pollutions potentielles du canal d'irrigation mobilisé (ressource non autorisé), **la restriction temporaire des usages alimentaires de l'eau (boisson et préparation des aliments) doit être maintenue.**

Il vous appartient de mettre à disposition de la population de l'eau embouteillée tant que la restriction d'usage ne sera pas levée.

Par ailleurs, l'absence d'information environnementale (évaluation environnementale des sources de pollution potentielles) sur la ressource mobilisée en complément de la prise d'eau, ne nous permet pas de conclure que cette légère amélioration provient de la mise en service du canal d'irrigation.

En effet, celui-ci se situe à proximité d'une aire de remplissage agricole et rien ne nous garantit que son usage sur une longue période permette d'améliorer la qualité de l'eau captée dans le Verdoble, et rien n'indique avec certitude que cette ressource ne soit pas elle-même à l'origine de la pollution constatée.

Aussi, des analyses sur l'eau brute des 2 captages (canal d'irrigation de Vingrau et Les Canals dans le Verdoble) vont être réalisées cette semaine aux fins de comparaison. Elles permettront de déterminer si l'eau du canal d'irrigation est de meilleure qualité que celle de la ressource autorisée.

Si tel est le cas et que vous souhaitez maintenir l'alimentation de Tautavel par le canal d'irrigation de la Caune Arago, il sera nécessaire de :

- nous faire une demande officielle d'utiliser cette ressource au vu du contexte actuel, sur la base d'un bilan qualitatif à partir des données historiques et d'un bilan qualité de la ressource ;
- réaliser une évaluation environnementale des sources de pollutions potentielles de cette ressource (rapport hydrogéologue agréé);
- proposer et réaliser un suivi de la qualité de l'eau brute de cette ressource;
- proposer un suivi adapté de l'eau distribuée ;

Le service Santé Environnement de la Délégation Départementale des Pyrénées-Orientales est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation
L'Ingénieur du Génie Sanitaire

Donatien DIULIUS